



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Vente aux enchères publiques de logements appartenant à la Ville
de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060347

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans la continuité de la vente aux enchères publiques, organisée l'an passé par le Marché Immobilier des Notaires, de nouvelles cessions d'éléments bâtis du Patrimoine de la Ville de Niort sont envisagées. En préalable, et à la demande de Monsieur le Préfet, la Ville de Niort a proposé au GOSH (Groupement des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Deux-Sèvres) plusieurs logements pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de réhabilitation. Le résultat de cette étude fait apparaître des déséquilibres d'opération importants ainsi qu'une inadaptation pour du logement social des deux appartements gérés en copropriété.

Pour mémoire, cette procédure de cession présente l'intérêt de permettre une exécution rapide de la vente (environ 10 semaines), assure la transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé et surtout garantit l'impartialité de la collectivité dans le départage de plusieurs candidats. De plus, l'ensemble des frais de cette procédure est totalement supporté par l'acheteur.

Ainsi, je vous propose de procéder à la cession des immeubles suivants :

Type de logement	Section	Numéros	Superficie	Adresse
Maison d'Habitation	DL	181	225 m ²	50, rue des Trois Coigneaux
Maison d'Habitation	CW	229	710 m ²	7, Allée des Rosiers
Maison d'Habitation	BY	47	35 m ²	107, rue Saint Gelais
Maison d'Habitation	BC	332	606 m ²	32, rue de Comporté
Appartement	BZ	386	1175 m ²	33ter, rue du Maréchal Leclerc
Appartement	CT	117	318 m ²	Résidence Plaisance - Appartement 38 Square Plaisance

Les logements cités ci-dessus feront l'objet d'une visite préalable par le Responsable régional du Marché Immobilier des Notaires. Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base de l'avis du domaine et de l'expertise du Marché Immobilier des Notaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des immeubles cités ci-dessus suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires et de son centre régional situé à Bordeaux, ainsi que le mode de fixation des mises à prix ci-dessus indiqué ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)